



SODIAAL UNION

SODIAAL d'engagement pour les jeunes agriculteurs



« La SODIAAL BOX » en quelques mots

Le renouvellement des générations est essentiel à la pérennité de l'activité et Sodiaal favorise l'installation des jeunes agriculteurs. C'est pourquoi dans le cadre de son projet stratégique Sodiaal 2020, la coopérative a construit un programme de soutien spécifique : la SODIAAL BOX.

Elle comporte un volet d'attribution de volume pouvant aller jusqu'à 300 000 Litres (dans la limite de 450 000 Litres par UTA) et d'un volet de prise en charge de factures pouvant aller jusqu'à 10 000 €.

3 DOMAINES D'UTILISATION POUR LES 10 000 € DE LA SODIAAL BOX :



Qui peut l'utiliser ?

Tous les Jeunes agriculteurs installés depuis le 01 Avril 2015 ayant fait une demande auprès SODIAAL.

Comment ça fonctionne ?

Le jeune fait une demande écrite à la coopérative en expliquant son projet, un conseiller laitier SODIAAL se déplace pour préciser le projet et le conseiller sur son parcours. Une réponse est faite par le conseil d'administration sur son accompagnement selon les règles en vigueur au moment de la demande.

Une fois l'installation effective et des conditions vérifiées, la coopérative attribue le volume préalablement accordé.

L'accès aux 10 000€ d'aide se fait via l'accès réservé aux sociétaires : www.producteursdelaitsodiaal.fr dans une rubrique spécifique ou le jeune pourra déposer les factures pour lesquelles il demande une prise en charge. Cette rubrique est accessible après la participation à une des journées réservées aux Jeunes Agriculteurs Sodiaal pendant laquelle les élus de la région présenteront les valeurs, les engagements réciproques et le fonctionnement de la coopérative ainsi que la SODIAAL BOX.

Quelles sont les conditions pour bénéficier du programme ?

- Faire une demande écrite auprès de la coopérative
- Avoir moins de 40 ans au moment de l'installation ou DJA si plus de 40 ans
- 1ère installation en lait de vache
- Être affilié à la MSA à titre principal
- Déposer la preuve de l'étude votre projet économique à la coopérative
- Être réellement installé

Prise en charge des intérêts et frais bancaires de prêts de trésorerie jusqu'à 1500 € / JA.



+ D'informations :

Site Internet : www.producteursdelaitsodiaal.fr
 « Pas encore sociétaire Sodiaal ? » sur la page d'accueil.
 Le conseiller laitier du secteur ou au 03 22 28 12 00

Rédaction : décembre 2016
 Mise à jour : août 2020